

la CSDM bâtit l'avenir

Foire aux questions *Les sols contaminés*

Qu'est-ce qu'un sol contaminé?

Un sol contaminé est un sol qui contient des contaminants en quantité supérieure aux normes gouvernementales.

L'huile à chauffage (mazout) est le contaminant liquide que l'on trouve le plus souvent dans le sol des écoles. Plus rarement, des contaminants liquides comme l'essence, le diesel, les huiles usées ou les solvants de peintures peuvent être présents dans les sols de certaines écoles de formation professionnelle.

On trouve également d'autres contaminants sous forme de particules dans le sol. Ces contaminants sont surtout constitués de métaux et de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) présents dans le charbon ou les cendres.

Quels sont les effets des sols contaminés sur la santé?

Les sols contaminés des écoles ne présentent normalement pas de danger pour la santé : ils sont recouverts d'asphalte, de ciment ou de gazon, et sont donc inaccessibles.

Comment ces contaminants se sont-ils retrouvés dans les sols des écoles?

L'huile à chauffage (mazout), entreposée autrefois dans des réservoirs souterrains, a pu contaminer les sols lors de fuites ou de déversements accidentels. C'est également le cas des autres contaminants liquides (essence, diesel, huiles usées, solvants de peintures) contenus dans les réservoirs souterrains de certaines écoles de métiers.

Les contaminants sous forme de particules proviennent généralement des matériaux qui ont servi à remblayer les terrains lors de la construction des écoles. Ils peuvent également être constitués de résidus de charbon utilisé anciennement pour chauffer les écoles.

Par ailleurs, la présence de sols contaminés s'explique principalement par l'âge des bâtiments. À l'époque, il y avait peu de sensibilisation à la qualité de l'environnement. De plus, aucune réglementation n'était en vigueur pour sa protection.

Quels pourraient être les risques pour la santé lors des travaux de réhabilitation des sols?

Les sols contaminés par l'huile à chauffage (mazout) pourraient incommoder certains élèves ou membres du personnel lors des travaux de réhabilitation. Chez les personnes les plus sensibles, des maux de tête, des nausées et même des vomissements pourraient être observés. Ces effets seraient cependant sans effets toxiques pour la santé. Ils sont associés aux odeurs désagréables de l'huile à chauffage, présentes à de très faibles concentrations.

Comme lors de tous les travaux d'aménagement extérieur, la présence de machinerie lourde et l'excavation de sols pourraient causer des désagréments chez les élèves ou les membres du personnel (irritation du nez, de la gorge ou des yeux due aux poussières et aux gaz d'échappement) en plus de générer du bruit.

Quels désagréments les travaux peuvent-ils entraîner

Les contaminants présents dans le sol sont peu susceptibles de causer des problèmes de santé chez les élèves ou le personnel des écoles, lors des travaux de réhabilitation, étant donné leur faible concentration dans l'air, la courte durée d'exposition et les mesures de contrôle mises en place.

Lors de la réhabilitation des terrains, la zone des travaux est clôturée. Seuls les travailleurs ont accès aux sols contaminés. Les travaux d'excavation des sols sont effectués dans les délais les plus courts possible et les matières extraites sont transportées au fur et à mesure vers des sites d'enfouissement. Des mesures sont mises en place afin de limiter la quantité de poussières dans l'air (arrosage du sol, bâches sur les bennes des camions, nettoyage de la chaussée, etc.).

Où puis-je obtenir des renseignements supplémentaires?

Pour en savoir plus sur les sols contaminés et les travaux de réhabilitation : la direction de l'école, toujours en lien avec une équipe multidisciplinaire de la Commission scolaire, peut vous renseigner sur les sols contaminés à l'école et les mesures préventives ou correctives prises, le cas échéant. Chaque jour, nous voulons offrir à nos élèves et à notre personnel un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Pour des questions relatives aux sols contaminés et à la santé : communiquer avec Info-Santé, en composant le 8-1-1.

Document élaboré avec la collaboration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.